

La Réserve naturelle : nouveau spot pour les phoques ?

Accueil → Actualités

→ La Réserve naturelle : nouveau spot pour les phoques ?

Publié le 17 juin 2024

#Environnement

Mise à jour le 24 septembre 2024

Deux veaux-marins évoluent actuellement dans la baie. Vraies curiosités, ces mammifères marins restent des animaux sauvages.

Jusqu'à trois phoques ont été repérés par des naturalistes dans la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc en mars. « *Depuis, nous en apercevons deux très régulièrement* », assure Cédric Jamet, garde technicien de la Réserve naturelle. Le phénomène n'est pas nouveau, mais a évolué. « *Des phoques sont toujours venus ponctuellement dans la baie, mais depuis le confinement, ils s'installent plus longtemps* », constate Morgane Oisel, ingénieure biodiversité à l'Agglomération. Des mammifères marins protégés qui « *sont très probablement attirés par la quiétude et la richesse nourricière de la Réserve* ».

Les phoques présents dans la Réserve sont plus exactement des veaux-marins aussi appelés phoques communs. Ils sont principalement piscivores et se nourrissent également de crustacés, céphalopodes et autres mollusques. Adultes, ils peuvent atteindre jusqu'à 190 cm et 170kg. Ceux installés dans la baie sont, d'après les observations, assez jeunes. L'un d'entre eux est marqué d'un huit sur le dos. « *Un tatouage par décoloration réalisé par Océanopolis qui l'a recueilli en novembre, raconte Morgane Oisel. Il avait été découvert très affaibli sur une plage de Jullouville le 16 juillet dernier. Après plusieurs mois de soins, il a été relâché en Baie du Mont-Saint-Michel le 14 novembre –où il y a une importante colonie de phoques– et est arrivé, quelques semaines plus tard, chez nous.* »

C'est sur le sable que les deux veaux-marins sont les plus visibles en position de banane ou d'arc : la tête en l'air et les membres postérieurs serrés. « *Ils suivent la marée et se posent sur le sable, pas très loin de l'eau, pour pouvoir repartir facilement. Là, ils se reposent, se sèchent, digèrent ou encore se toilettent.* »

Si cette présence éveille la curiosité, il est important de prendre quelques précautions. « *Bien que très mignons, ce sont des animaux sauvages qui peuvent être agressifs s'ils ont peur ou se sentent menacés* », assure Cédric Jamet. « *Et si l'on souhaite les préserver leur quiétude, poursuit Morgane Oisel. Il convient de garder une distance de 100m minimum, de ne pas les caresser, ni de les nourrir.* » Enfin, toutes les règles de bonne conduite en vigueur de la Réserve naturelle doivent être respectées et en particulier tenir les chiens en laisse. « *Les phoques appartiennent à une espèce sauvage et protégée, conclut Cédric Jamet. Tout dérangement intentionnel ou volontaire peut être sanctionné, notamment d'une amende de 135 à 750€.* » Cette réglementation est rappelée par des panneaux aux entrées des plages. Des bénévoles de Viv'Armor nature, association co-gestionnaire de la Réserve naturelle, se mobilisent pour sensibiliser les usagers.

Pour transmettre vos observations naturalistes ou signaler une situation anormale en lien avec les phoques, vous pouvez envoyer un mail à l'équipe chargée de l'Atlas de la biodiversité : abi@sbaa.fr

